

CONSEIL MUNICIPAL

29 OCTOBRE 2021

COMMUNE DE BEIGNON
DEPARTEMENT DU
MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE
VANNES

L'an deux mille vingt et un, le vendredi vingt-neuf octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de BEIGNON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Sylvie HOURMAND, Maire.

Date de la convocation : 21 octobre 2021

PRESENTS : HOURMAND Sylvie, FEUTELAIS Pierrick, BIENVENU Cellia, DUVIC Vincent, BADOUAL Joël, LE FORT Sandra, CASTELLO Catherine, RIALET Sébastien, WACQUEZ Pierre-Arnaud, LE CAIN Johann, BOUCHARD Olivier, THEBAUD Marie-Louise, BERNARD Myriam, MORAND Véronique, LANGLOIS Tony (présent à partir du point 4), GAUCHET Alain (non-votant)

EXCUSE(ES) : DUAULT Karine donne pouvoir à THEBAUD Marie-Louise, LABBE Pierrick donne pouvoir à BIENVENU Cellia, LARGE Patrick donne pouvoir à BADOUAL Joël,

Membres en exercice : 19
Membres présents : 16
Votants : 18

Madame le Maire procède à l'appel nominal en début de séance. Les membres présents formant la majorité des membres en exercice, le Maire déclare la séance ouverte et invite le Conseil à élire un secrétaire.

Madame THEBAUD Marie-Louise est nommée secrétaire de séance. La séance est publique.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 24 septembre 2021,
2. Emprunt relais – Viabilisation lotissement les Rosais 3, 4 et 5,
3. Choix du prestataire : Marché d'étude géotechnique – Projet schéma Vélo,
4. Choix des prestataires – Marché des Prestations de services d'assurance,
5. Remplacement des volets roulants à la salle multifonctions
6. Convention SACPA Chenil Service : Renouvellement de la convention,
7. Renouvellement de la convention Agence Postale Communale,
8. Demande de subventions dans le cadre du PST exceptionnel – voirie en agglomération du département du Morbihan,
9. Présentation du rapport d'activité de Morbihan Energies – Exercice 2020,
10. Motion contre « les algues vertes », (point reporté)
11. Décisions du Maire prises dans le cadre de sa délégation,
12. Questions diverses,
13. Informations diverses,

1- ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2021

Chaque conseiller a reçu un compte rendu de la séance du 24 septembre 2021

➔ **Le Maire propose au conseil municipal de l'approuver.**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le compte rendu de la séance du 24 septembre 2021.

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

2- EMPRUNT RELAIS – VIABILISATION LOTISSEMENT LES ROSAIS 3, 4 ET 5

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 26 mars 2021 retenant les entreprises réalisant la viabilisation du lotissement des Rosais 3, 4 et 5 pour un montant total du marché de 948 461,28 € HT,

Vu la délibération du 24 septembre 2021 ouvrant les crédits nécessaires au budget lotissement des Rosais au compte 1641 pour un montant de 1 075 000,00 €.

Considérant la nécessité de réaliser un emprunt relais dans l'attente des recettes des ventes des lots.

Considérant que 4 établissements bancaires ont répondu à la consultation pour la réalisation d'un emprunt à court terme de 900 000 € pour une durée de 36 mois, conformément au document unique de consultation valant cahier des charges :

- Crédit agricole
- Crédit Mutuel de Bretagne
- Caisse d'Épargne
- Banque Postale

Considérant que certains établissements ont réalisées une proposition uniquement pour l'offre de base ou uniquement pour la variante et un établissement a fait une offre pour l'offre de base et la variante, le meilleur taux sera retenu dans l'analyse.

Valeur technique de l'offre (40%)	Crédit Agricole	CMB	Caisse Epargne	Banque Postale
Conditions de mises à disposition des fonds (15%)	8	8	15	7,5
Sécurisation (TF / TV) (7,5%)	3	3	7,5	7,5
Déblocage partiel (7,5%)	5	5	7,5	0
conditions de remboursements anticipés (10%)	10	5	5	5
commissions et frais divers (15%)	5	5	15	7,5
Sous-TOTAL 1	23	18	35	20
Conditions financières (60%)	Crédit Agricole	CMB	Caisse Epargne	Banque Postale
Sous-Total 2 : Offre moins-disante (60%)	27,1	48,8	60,0	17,5
	Crédit Agricole	CMB	Caisse Epargne	Banque Postale
TOTAL	50,1	66,8	95,0	37,5

➔ **Monsieur FEUTELAIS propose au Conseil Municipal, de retenir la proposition d'un prêt relais d'un montant de 900 000 € de la Caisse d'Épargne pour une durée de 36 mois :**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- **Retenir la proposition d'emprunt relais court terme de la Caisse d'Épargne aux conditions financières proposées ci-dessous pour une durée de 36 mois :**

PRET RELAIS COURT TERME LOTISSEMENT ROSAIS	CAISSE D'EPARGNE
Montant	900 000 €
Durée	36 mois
Taux	Fixe : 0,14%
Frais de dossier	0,05 % du montant du prêt (soit 450 €)
Déblocage des fonds	Possible en 3 fois jusqu'au 30 juin 2022
Remboursement anticipé	Partiel ou total à chaque échéance sans frais ni pénalité

- **Inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget lotissement des Rosais, les sommes nécessaires au remboursement des échéances,**
- **Autoriser le Maire à signer cet emprunt relais et tous documents relatifs à ce dossier.**

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

3- CHOIX DU PRESTATAIRE : MARCHE D'ETUDE GEOTECHNIQUE – PROJET SCHEMA VELO

Vu le code des marchés publics,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-21 6° qui prévoit que le conseil municipal est seul compétent pour délibérer en matière de marchés publics, le maire applique les décisions du conseil municipal et exécute les marchés sous son contrôle,

Considérant que ce marché a pour objet l'établissement de levés topographiques des futurs itinéraires cyclables sur la commune.

Considérant que le montant de ce marché de travaux est inférieur à 40 000 € HT et ne nécessite pas une mise en concurrence et une publicité,

Considérant qu'une consultation a été réalisée à compter du 07 octobre 2021 avec une date limite de remise des plis fixée au 24 octobre 2021 à 12h30.

Considérant que l'ouverture des plis a été réalisée le 27 octobre 2021 à 14h00 (1 offre),

Considérant que l'entreprise SDRE a transmis à la commune un courriel informant la commune d'un planning chargé ne lui permettant pas de répondre à la consultation

Considérant que l'offre du bureau d'étude Alpha Geoid, d'un montant de 7 525,00 € HT est conforme à la demande ; notamment en termes de délai d'exécution.

➔ **Le maire propose au conseil municipal de retenir le bureau Alpha Geoid pour la réalisation de ce marché**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- **Retenir dans le cadre du marché ayant pour objet l'établissement de levés topographiques des futurs itinéraires cyclables sur la commune, le bureau Alpha Geoid, pour un montant de 7 525,00 € HT,**
- **Autoriser le Maire à signer ce marché, les avenants éventuels et tous documents relatifs à ce dossier,**

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

4- CHOIX DES PRESTATAIRES – MARCHE DES PRESTATIONS DE SERVICES D'ASSURANCE

Vu le code des marchés publics,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-21 6° qui prévoit que le conseil municipal est seul compétent pour délibérer en matière de marchés publics, le maire applique les décisions du conseil municipal et exécute les marchés sous son contrôle,

Vu la décision du Maire en date du 26 mars 2021 confiant au cabinet Delta Consultant/ Riskomnium la mission d'assistance à la renégociation des contrats d'assurance de la commune,

Considérant que l'ouverture des plis a été réalisée le 10 septembre 2021, faisant apparaître :

- 4 offres pour lot 1 : Dommages aux biens
- 3 offres pour lot 2 : Responsabilité civile
- 3 offres pour lot 3 : Protection juridique et fonctionnelle
- 3 offres pour lot 4 : Flotte automobile
- 3 offres pour lot 5 : Risques statutaires

Considérant qu'après analyse des dossiers (critères techniques et financiers), conformément au règlement de consultation « Prestation de services d'assurance » l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage a remis à la commune un rapport de synthèse des offres,

Considérant que ce rapport de synthèse fait apparaître le classement suivant :

- Lot 1 Dommages aux biens – Classement des offres avec une franchise de 750 € : Le candidat potentiel est VHB-Pilliot pour un montant de 3 416,38 € TTC

COMPARAISON DES OFFRES PAR CRITERE SUR L'OPTION 1					
	1 ^{ER} CRITERE	2 ^{EME} CRITERE	3 ^{EME} CRITERE	Total Note pondérée	Proposition de classement
	Qualité technique de l'offre	Qualité des prestations de gestion	Prix de l'offre		
GROUPAMA	28,50/35	22,12/25	25,60/40	76,22/100	4 ^{ème}
MAIF	28,50/35	21,15/25	35,45/40	85,10/100	3 ^{ème}
SMACL	28,75/35	21,15/25	36,49/40	86,39/100	2 ^{ème}
VHV-PILLIOT	30,00/35	24,04/25	40,00/40	94,04/100	1 ^{er}

- Lot 2 Responsabilité civile – Classement des offres : Le candidat potentiel est SMACL pour un montant de 1 375,20 € TTC

COMPARAISON DES OFFRES PAR CRITERE – Franchise NEANT					
	1 ^{ER} CRITERE	2 ^{EME} CRITERE	3 ^{EME} CRITERE	Total Note pondérée	Proposition de classement
	Qualité technique de l'offre	Qualité des prestations de gestion	Prix de l'offre		
GROUPAMA	28,00/35	22,50/25	29,88/40	80,38/100	2 ^{ème}
SMACL	29,00/35	25,00/25	40,00/40	94,00/100	1 ^{er}
VHV-PILLIOT	29,00/35	23,75/25	17,40/40	70,15/100	3 ^{ème}

- Lot 3 Protection juridique et fonctionnelle – Classement des offres : Le candidat potentiel est SMACL pour un montant de 1 667,36 € TTC

COMPARAISON DES OFFRES PAR CRITERE SUR LES GARANTIES DE BASE					
	1 ^{ER} CRITERE	2 ^{EME} CRITERE	3 ^{EME} CRITERE	Total Note pondérée	Proposition de classement
	Qualité technique de l'offre	Qualité des prestations de gestion	Prix de l'offre		
GROUPAMA	28,00/35	23,21/25	30,25/40	81,46/100	2 ^{ème}
MALJ-PILLIOT	30,00/35	23,21/25	23,53/40	76,74/100	3 ^{ème}
SMACL	28,75/35	25,00/25	40,00/40	93,75/100	1 ^{er}

- Lot 4 Flotte automobile – Classement des offres avec option auto-missions : Le candidat potentiel est Groupama pour un montant de 1 587,52 € TTC

COMPARAISON DES OFFRES PAR CRITERE SUR LA SOLUTION DE BASE + PSE					
	1 ^{ER} CRITERE	2 ^{EME} CRITERE	3 ^{EME} CRITERE	Total Note pondérée	Proposition de classement
	Qualité technique de l'offre	Qualité des prestations de gestion	Prix de l'offre		
GLISE-PILLIOT	30,00/35	21,66/25	40,00/40	91,66/100	2 ^{ème}
GROUPAMA	30,00/35	25,00/25	39,81/40	94,81/100	1 ^{er}
SMACL	30,00/35	23,33/25	30,98/40	84,31/100	3 ^{ème}

- Lot 5 Risques statutaires – Classement des offres avec franchise maladie ordinaire de 15 jours : Le candidat potentiel est CNP-Sofaxis pour les taux suivants :
 - o CNRACL = 5,10%
 - o IRCANTEC = 1,65 %

COMPARAISON DES OFFRES PAR CRITERE SUR : CNRACL : GARANTIES DE BASE + PSE 1.1 (Franchise MO 15J) + PSE 2 + PSE 3 IRCANTEC : (Franchise MO 15J)					
	1 ^{ER} CRITERE	2 ^{EME} CRITERE	3 ^{EME} CRITERE	Total Note pondérée	Proposition de classement
	Qualité technique de l'offre	Qualité des prestations de gestion	Prix de l'offre		
CNP-SOFAXIS	27,75/35	25,00/25	40,00/40	92,75/100	1 ^{er}
GROUPAMA-CIGAC	29,00/35	21,87/25	37,47/40	88,34/100	2 ^{ème}
SMACL-MUTEX	29,25/35	22,92/25	35,02/40	87,19/100	3 ^{ème}

Considérant que Madame Sylvie HOURMAND peut être considérée comme « conseiller intéressée » au dossier, elle n'a pas participé au vote, conformément à article L. 2131-11 du code général des collectivités territoriales.

➔ **Monsieur FEUTELAIS propose au conseil municipal de retenir dans le cadre du marché de « Prestation de services d'assurance » les candidats potentiels comme présentés dans le rapport de synthèse des offres, conformément aux options ou franchises retenus.**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- Retenir dans le cadre du marché de « Prestation de services d'assurance » les entreprises suivantes conformément au rapport de synthèse des offres et aux options ou franchises retenus,
- Préciser que les entreprises retenues par lot sont les suivantes :
 - Lot 1 – Dommages aux biens avec une franchise de 750 € : VHB-Pilliot,
 - Lot 2 – Responsabilité civile : SMACL,
 - Lot 3 – Protection juridique et fonctionnelle : SMACL,
 - Lot 4 – Flotte automobile avec option auto-missions : Groupama,
 - Lot 5 – Risques statutaires avec franchise maladie ordinaire de 15 jours : CNP-Sofaxis,
- Autoriser le Maire à signer ce marché, les avenants éventuels et tous documents relatifs à ce dossier.

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

5- REMPLACEMENT DES VOIETS ROULANTS A LA SALLE MULTIFONCTIONS

Vu le code des marchés publics,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-21 6° qui prévoit que le conseil municipal est seul compétent pour délibérer en matière de marchés publics, le maire applique les décisions du conseil municipal et exécute les marchés sous son contrôle,

Vu le besoin de changement des volets roulants de la salle multifonctions qui sont fortement endommagés compte tenu de leur vétusté,

Vu le devis transmis par l'entreprise SPPM d'un montant de 6 184,99 € HT pour le changement de 6 volets,

Considérant que les marchés inférieurs à 40 000 € HT ne requièrent pas de publicité, ni de mise en concurrence préalable,

Considérant que l'offre présentée ci-dessus répond de manière pertinente au besoin,

➔ **Monsieur BADOUAL propose au conseil municipal de retenir la société SPPM pour le changement des volets roulants de la salle multifonctions.**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- retenir la société SPPM pour le changement des volets roulants de la salle multifonctions pour un montant de 6 184,99 € HT,
- autoriser le Maire à signer ce marché et tous documents relatifs à ce dossier,

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

6- CONVENTION SACPA CHENIL SERVICE : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION

Vu la loi n° 99-5 du 6 janvier 1999, relative aux animaux dangereux et errants et à la protection des animaux,
Vu le projet de convention transmis par SACPA Chenil Service pour une prestation de capture et prise en charge des carnivores domestiques sur la voie publique,
Vu la délibération du conseil municipal du 24 novembre 2017 approuvant le renouvellement de la convention avec le SACPA Chenil Service.

Considérant que la convention actuelle avec SACPA Chenil Service expire le 31 décembre 2021,
Considérant la nécessité de renouveler la convention SACPA Chenil Service pour une prestation de capture et prise en charge des carnivores domestiques sur la voie publique pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois,
Considérant que le prix de cette prestation est basé sur un forfait annuel de 0,856 € HT calculé en fonction du nombre d'habitants indiqué au dernier recensement légal INSEE, soit un montant de 1 688,03 € HT pour l'année 2022,

➔ Le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler la convention avec le SACPA Chenil Service pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- **de renouveler le contrat de prestation de capture et prise en charge des carnivores domestiques sur la voie publique pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois,**
- **Autoriser le Maire à signer cette convention et tous documents se rapportant à ce dossier,**
- **Inscrire les crédits nécessaires au budget communal.**

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

7- RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AGENCE POSTALE COMMUNALE

Vu le projet de renouvellement de la convention relative à l'organisation d'une Agence Postale Communale sur Beignon à compter du 1^{er} avril 2020 :

- Prestations proposées :
 - Produits et services postaux,
 - Services financiers et prestation associées,
 - Produits tiers,
 - Borne d'informations tactile,
- Les prestations sont assurées par un agent communal,
- La commune s'engage à fournir un local pour l'exercice des activités de l'agence postale,
- La Poste s'engage à verser à la commune une indemnité compensatrice forfaitaire mensuelle de 1 178 €,
- La convention est conclue pour une durée de 6 ans renouvelée tacitement une fois pour la même durée.

Considérant que la convention relative à l'organisation d'une Agence Postale Communale est arrivée à échéance le 1^{er} avril 2020.

Considérant l'importance de garder des services de proximité, sur le territoire de la commune,

➔ Le Maire propose au conseil municipal d'approuver le projet de renouvellement de la convention relative à l'organisation d'une Agence Postale Communale sur Beignon à compter du 1er avril 2020.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- **Approuver la convention projet de renouvellement de la convention relative à l'organisation d'une Agence Postale Communale sur Beignon à compter du 1er avril 2020,**
- **Préciser que la durée de la convention est conclue pour une durée de 6 ans renouvelée tacitement une fois pour la même durée,**
- **Autoriser le Maire à signer cette convention et tous documents nécessaires à la bonne exécution de ce dossier,**

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

8- DEMANDE DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU PST EXCEPTIONNEL – VOIRIE EN AGGLOMERATION DU DEPARTEMENT DU MORBIHAN

Vu la route du plessis d'une longueur de 930 ml situés en agglomération, dont l'état est très dégradé à la suite des travaux d'eaux potables,

Vu le montant prévisionnel des travaux de réfection de chaussée par enrobés à chaud pour un montant de 66 021,40 € HT,

Vu le montant prévisionnel des travaux d'aménagement de passages de politesse pour la sécurisation de cette voie pour un montant de 12 196,00 € HT,

Considérant que le montant prévisionnel de réalisation de la réfection de route du Plessis est une charge importante pour la commune et nécessite de solliciter des partenaires financiers,

Considérant que les véhicules circulent à vive allure sur cette voie en agglomération et qu'il est nécessaire d'abaisser la vitesse,

Considérant la nécessité de faire appel, pour aider au financement de ce projet, au Conseil Départemental du Morbihan dans le cadre :

- du Plan de Solidarité Territoriale exceptionnel 2021 (PST) qui participerait à hauteur de 80% du cout de l'opération pour une dépense subventionnable maximum de 62 500 € HT,
- de la répartition des amendes de police 2021 qui pourrait participer pour l'aménagement sécuritaire de la route du Plessis à 30% de la dépense.

Considérant que le montant de ces aménagements comprenant réfection et sécurisation de la route du Plessis est évalué à 78 217,40 € HT.

Vu le plan de financement de l'opération comme présenté ci-dessous :

Subventions	Montant subventionnable	Prévisionnel (HT)	Pourcentage %
PST Exceptionnel 2021	62 500,00 €	50 000,00 €	63,92%
Amendes de police	15 717,40 €	6 286,96 €	8,04%
Total Subventions		56 286,96 €	71,96%
Part Communale		Prévisionnel (HT)	Pourcentage %
Auto financement		21 930,44 €	28,0%
		- €	
Total part Communale		21 930,44 €	28,04%
TOTAL FINANCEMENT		78 217,40 €	100,0%

Considérant que la part d'autofinancement de la commune pour cette opération serait de 21 930,44 € HT,

➔ Monsieur BADOUAL propose au conseil municipal de solliciter des subventions auprès du Conseil départemental du Morbihan dans le cadre du PST exceptionnel 2021 et des amendes de police pour la réfection et la sécurisation de la route du Plessis.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- solliciter des subventions auprès du Conseil départemental du Morbihan, conformément au plan de financement présenté ci-dessus, dans le cadre :
 - o du PST exceptionnel 2021,
 - o de la répartition des amendes de police 2021
- Indiquer que le reste à charge pour la commune dans le cadre de cette opération serait de 21 930,44 € HT,
- donner pouvoir au Maire pour effectuer toute démarche et signer tous documents nécessaires à l'obtention des financements liés à ce projet,
- Inscrire les crédits nécessaires au budgets commune 2022

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

9- PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DE MORBIHAN ENERGIES – EXERCICE 2020

Vu le rapport d'activité 2020 transmis par le syndicat Morbihan Energies relatif à la compétence « électricité »,

Considérant que le rapport d'activité du délégataire doit être approuvé en conseil municipal avant le 31 décembre 2021,

Considérant que ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

➔ **Monsieur BADOUAL propose au conseil municipal d'approuver le rapport d'activité 2020 transmis par le syndicat Morbihan Energies relatif à la compétence « électricité ».**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- **Approuver le rapport d'activité 2020 transmis par le syndicat Morbihan Energies relatif à la compétence « électricité ».**

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

10- MOTION CONTRE « LES ALGUES VERTES »,

Point reporté à une date ultérieure

11- DECISION DU MAIRE PRISE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION

Vu les articles L2122-22 du CGCT permettant au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 mai 2020 portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par le Maire en vertu de cette délégation

Le Maire informe le conseil des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations :

Date	N° Décision	Intitulé	Montant
22/09/2021	21092201	Achat plaque d'inauguration du complexe multisports	171,84 € HT
22/09/2021	21092202	Impression dépliant guide du lecteur	120,00 € TTC
22/09/2021	21092203	Achat de denrées alimentaires et boissons pour le pot des nouveaux arrivants	210,33 € TTC
22/09/2021	21092204	Achat de denrées alimentaires et boissons pour l'arbre de Noël	324,24 € TTC
22/09/2021	21092205	Achat d'une paire de sabots de sécurité pour agent périscolaire	94,80 € TTC
16/09/2021	21091601	Achat d'un clavier d'ordinateur	8,40 € TTC
15/09/2021	21091501	Achat de livres et bandes-dessinées pour la médiathèque	541,76 € TTC
15/09/2021	21091502	Achat de produits d'entretien pour la cantine	998,62 € TTC
15/09/2021	21091503	Achat de boissons pour le repas des classes	119,76 € TTC
15/09/2021	21091504	Achat de denrées alimentaires et boissons pour le forum "jeunesse"	35,98 € TTC
15/09/2021	21091505	Remplacement d'un mécanisme de chasse d'eau à la cantine	192,60 € TTC
15/09/2021	21091506	Fourniture et remplacement d'un enjoliveur de volet roulant à l'école Germaine TILLIOI	474,00 € TTC
08/09/2021	21090801	Achat de pains et viennoiseries pour la semaine du gout	291,91 € TTC
08/09/2021	21090802	Achat de boissons pour l'AG départementale du tennis de table	162,28 € TTC
08/09/2021	21090803	Achat de pichets et de petites cuillères pour la salle multifonctions	68,11 € TTC
08/09/2021	21090804	Achat de signalétique de rue (numéro de maison)	97,15 € TTC
08/09/2021	21090805	Achat de fromage blanc pour la semaine du gout	178,01 € TTC
08/09/2021	21090806	Achat de cartouches d'encre pour la machine à affranchir	182,40 € TTC

Vu les articles L2122-22 du CGCT permettant au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 mai 2020 portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par le Maire en vertu de cette délégation

Le Maire informe le conseil des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations :

Date	N° Décision	Intitulé	Montant
24/09/2021	21092401	Achat d'un tableau de liège pour le complexe multisports	109,60 € TTC
29/09/2021	21092901	Achat de denrées alimentaires et boissons pour l'arbre de Noël	400,00 € TTC
29/09/2021	21092902	Achat de denrées alimentaires et boissons pour le pot des nouveaux arrivants	418,00 € TTC
29/09/2021	21092903	Achat de verres pour la salle multifonctions	55,44 € TTC
29/09/2021	21092904	Achat de matériels de cérémonie pour les inaugurations	99,00 € TTC
29/09/2021	21092905	Achat d'un kit d'occultation pour clôture	190,75 € TTC
29/09/2021	21092906	Location d'un camion frigorifique pour l'inauguration du complexe multisports	90,00 € TTC
01/10/2021	21100101	Achat de produits d'entretien pour l'école Germaine TILLION	137,55 € TTC
04/10/2021	21100401	Animation musicale pour l'inauguration du complexe multisports	1 491,00 € TTC
06/10/2021	21100601	Achat de livres et de bandes dessinées pour la médiathèque	1 389,66 € TTC
08/10/2021	21100801	Fourniture de matériels pédagogiques	108,88 € TTC
12/10/2021	21101201	Achat de tatamis puzzle réversibles pour le dojo du complexe multisports	391,53 € HT
12/10/2021	21101202	Prestation remplacement d'un vase d'expansion à la cantine	198,00 € TTC
12/10/2021	21101203	Fourniture et pose d'un coffret électrique avec prise de courant à la superette	216,00 € TTC
13/10/2021	21101301	Achat d'un abribus pour le carrefour du Plessis	1 040,00 € HT
20/10/2021	21102001	Prestation de taille de végétaux	706,80 € TTC
20/10/2021	21102002	Location d'un écran de projection pour les vœux du Maire	50,00 € TTC
20/10/2021	21102003	Fourniture et gravure d'une plaque pour le monument aux morts	1 454,42 € HT
27/10/2021	21102701	Achat de produits d'entretien pour l'école Germaine TILLION	549,34 € TTC
27/10/2021	21102702	Achat de produits d'entretien pour la salle multifonctions	242,34 € TTC
27/10/2021	21102703	Achat de produits d'entretien pour la garderie des marmousets	145,94 € TTC

12- QUESTIONS DIVERSES

13- INFORMATIONS DIVERSES :

- Prochain conseil municipal : le vendredi 26 novembre 2021 à 19h00
- Label « Terre de Jeux 2024 » : La commune a candidaté pour le label Terre de Jeux 2024. Ce label a pour objectif :
 - Dans le cadre du Label Terre de Jeux 2024, chaque collectivité territoriale s'engage selon ses moyens, son champ de compétence, à mettre en place des actions nouvelles ou à poursuivre des actions existantes en lien avec les Jeux.

Ce dispositif unique dans l'histoire des Jeux valorise les collectivités territoriales qui œuvrent pour une pratique du sport plus développée et inclusive, de la commune à la région, en passant par les différents acteurs du mouvement sportif. Paris 2024 implique l'ensemble des territoires, et va même plus loin en incluant les structures du mouvement sportif et les communautés françaises de l'étranger au cœur de cette démarche.

Pensé en étroite concertation avec les acteurs locaux, ce label permet à chacun de contribuer, à son échelle, à trois grands objectifs :

- La célébration, pour faire vivre à tous les émotions des Jeux ;
- L'héritage, pour changer le quotidien des Français grâce au sport ;
- L'engagement, pour que l'aventure olympique et paralympique profite au plus grand nombre.

Le label « Terre de Jeux 2024 » entend fédérer une communauté d'acteurs locaux convaincus que le sport change les vies. En son sein, chacun pourra s'enrichir des expériences de l'ensemble du réseau, révéler le meilleur de son territoire, et donner de la visibilité aux actions et aux projets de sa collectivité.

Depuis l'ouverture des candidatures en juin 2019, plus de 1700 collectivités et structures du mouvement sportif (régions, départements, intercommunalités, villes, fédérations sportives) ont été labellisées dans tout l'hexagone, démontrant leur volonté de mettre plus de sport dans la vie des Français. Cet engouement témoigne de l'effervescence que suscite Paris 2024 sur l'ensemble du territoire français, qui ne fera que croître jusqu'aux Jeux. Les entités labellisées s'engagent à développer des actions pour promouvoir le sport et les Jeux, dans le respect de la Charte olympique et de la charte éthique de Paris 2024.

Afin de créer une dynamique « Terre de Jeux 2024 » sur la commune, un groupe de travail est créé. Ce groupe de travail composé de Sébastien RIALET (pilote de la labélisation), Sylvie HOURMAND, Myriam BERNARD, Tony LANGLOIS et Johann LE CAIN aura pour mission de proposer et suivre les temps forts sur la commune. Une réflexion sur un « fil rouge » d'aujourd'hui jusqu'à Paris 2024 est à l'étude.

- Révision du PLU (sur invitation) :
 - Réunion n°3 - Trame Verte et Bleue, biodiversité, énergie climat et développement durable : mercredi 3 novembre 2021 à 9h30 à salle du conseil municipal,
 - Réunion n°4 - Paysage, mobilité, patrimoine bâti, potentiel densité, formes urbaines : mercredi 17 novembre 2021 à 9h30 à salle du conseil municipal,
 - Réunion n°5 - Socio-démographie, politique de l'habitat et économie équipements : mercredi 08 décembre 2021 à 9h30 à salle du conseil municipal,
- Cérémonie de l'armistice de 1918 : jeudi 11 novembre 2021 – départ de la Mairie à 10h45.
- Repas du CCAS : samedi 20 novembre 2021 à 12h30 à la salle multifonctions pour les personnes de plus de 70 ans.
- Spectacle de l'arbre de Noël : mardi 14 décembre 2021 à 14h00 pour les enfants des 2 écoles.
- Vœux au Maire : samedi 15 janvier 2022 à 18h30 à la salle multifonctions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15

Le Maire,
Sylvie HOURMAND,

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular blue official seal. The seal contains the text 'COMMUNE DE BEIGNON' at the top and 'KORBIHAN' at the bottom, with a central emblem. The signature is written in a cursive style.